

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mémento

Mairie de Billio
Accueil : Caroline Vila
Jennifer Dubrulle
Tél : 02 97 42 28 18
Mail : mairie.billio@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Mercredi et
Vendredi : 13h30 à 17h00
Jeudi : Fermée
Rappel : la mairie n'est pas ouverte au public le matin



Téléphones utiles
Médecin de garde : 02 97 68 42 42
Pharmacie : 3237
Pompiers : 18
Urgences médicales : 15
Police : 17
Cabinet infirmier : 02 97 42 21 89

ADMR Plumelec :
-**SAAD :** 06 88 87 52 24
plumelec@admr56.com
-**SSIAD :** 02 97 42 30 05
ssiadplumelec@admr56.com
AMPER
Service à la personne et à domicile
en Morbihan
Antenne de St-Jean-Brévelay, 27
rue de Rennes : 02 97 61 45 85
Amper.stjeanbrevelay@msa-
services.fr



Messes à Billio
Dimanche 18 février à 9h30

Steph Pizza sera présent le
vendredi 02
février
06 12 70 65 49



Ö Couleurs des saveurs
Plats à emporter
le vendredi et
le samedi.
Commande au 06
33 30 52 63



N'hésitez pas à liker la
page **Facebook** de Billio



Recevez toutes les alertes grâce à
Panneau Pocket



Fermetures exceptionnelles de la mairie

Le mercredi 14 février à partir de 14h15 et le mercredi 21 février à partir de 14h30. Comptant sur votre compréhension.

Commission Communication



La Commission accueillera les nouveaux arrivants et les bébés nés en 2023, le vendredi 1er mars à 18h30. Les invitations vous seront distribuées par voie postale. N'hésitez pas à participer à cet événement qui vous présente la commune, ses atouts, ses attraits et son dynamisme.

Numérotation des habitations

Pour les communes de moins de 2000 habitants, l'adressage de l'ensemble des habitations sera obligatoire à compter du 1er juin 2024.



La municipalité a réalisé dès 2020 cette numérotation. Cependant, nous constatons encore trop de maisons qui n'ont pas apposé leur numéro. Pensez également à communiquer votre numéro auprès des différents prestataires et administrations : cela facilite la distribution du courrier pour le facteur. Si souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.42.28.18.

Enquête INSEE



INSEE

Une enquête statistique sur les Ressources **et la Condition de vie des ménages** va être réalisée sur la période de février à avril 2024 sur tout le territoire français. Quelques Billiotais, tirés au sort de façon aléatoire, vont y participer. Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette enquête qui sera diligentée par Mme LORANT Isabelle munie de sa carte officielle. Cette dernière se présentera au domicile des personnes retenues, après qu'ils aient reçu un courrier officiel annonçant le jour et l'heure de sa visite.

Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil.

Conseil D'architecte d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

En 2024, la commune adhère à la CAUE grâce à CMC. Au-delà du conseil aux collectivités, les architectes peuvent également recevoir gratuitement (sur RDV) les habitants afin de les aider dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'extension. Les permanences sont organisées à Vannes, 2 allée Nicolas Leblanc et dans les locaux de CMC Locminé.



Pour plus d'informations, adressez-vous directement à la mairie.



La municipalité de Billio recherche un nom pour la salle communale dans l'optique d'améliorer sa signalétique. Les conseillers municipaux vous proposent 5 choix et vous invitent à voter pour votre proposition préférée.

Vous trouverez ces dernières dans votre bulletin communal. Les coupons-réponse sont à retourner en mairie avant le 16 février.

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à ce projet.

VIE ASSOCIATIVE

Football Club Billiotais

Le 4 Février :

- ⇒ Billio A se déplace à Berric-Lauzach, match à 15h
- ⇒ Billio B se déplace à Moréac, match à 13h

Le 11 Février :

- ⇒ Billio A reçoit Sulniac, match à 15h
- ⇒ Billio B reçoit Cruguel match à 13h

Le 18 Février :

- ⇒ Billio A se déplace à Lizio, match à 15h30
- ⇒ Billio B se déplace à Radenac, match à 13h

Le 25 Février :

- ⇒ Billio B reçoit Buléon, match à 15h30



A noter dans votre agenda
Samedi 09 mars
Repas à la salle
Réservation au bar l'Oasis

BILLIO
VEN 23
Février
Concours de Belote
Salle Communale
Inscription à partir de 18h30
Début à 20h
10€ / Équipe
Organisation:
FC BILLIO
De nombreux lots à gagner
Prix et coupe au 1er
Prix à la première féminine
Buvette et Restauration sur place
Burgers avec le «Gwenh Ha Dun»

Unacita—ABSR



L'assemblée générale des deux associations aura lieu le dimanche 18 février à 10h30 à la salle communale

Une collecte de sang aura lieu **le jeudi 15 février** à Plumelec, de 14h45 à 18h45. N'hésitez pas à réserver votre rendez-vous sur : dondesang.efs.sante.fr ou présentez vous directement à l'accueil du stade de la Madeleine.



L'équipe de la ville

La réunion des bénévoles pour la préparation de l'édition 2024 « Mob en vadrouille » aura lieu vendredi 9 février à 19h30 à la salle communale.

INFORMATIONS DIVERSES



Qu'est-ce que c'est ?

Gaspi, c'est fini ! Le Défi est une expérience conviviale et ludique où 10 foyers du territoire sont invités à relever aux minimums 5 défis pour limiter le gaspillage des ressources et réduire leur production de déchets. Cette expérimentation dure 4 mois et est accessible à tous ! Une personne seule peut participer à l'aventure au même titre qu'un père célibataire avec trois enfants. La seule condition pour candidater c'est d'habiter dans l'une des 12 communes de Centre Morbihan Communauté.

Un accompagnement personnalisé

De mars à Juin 2024 si vous êtes sélectionné, vous bénéficierez de :

- Un diagnostic de votre production de déchets du quotidien, réalisé par un professionnel
- Une écoute et des conseils individuels tout au long du défi
- Plusieurs ateliers pratiques sur la réduction des déchets
- Des visites de structures « ressources » locales
- Un espace d'échange avec d'autres personnes engagées dans la même démarche

Comment candidater ?

Vous pouvez candidater jusqu'au 1er mars en nous retournant le formulaire de candidature complété par mail à rienajeter@cmc.bzh.

Redevance incitative

Les nouveaux tarifs sont consultables sur : <https://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/dechets-et-environnement/redevance/>

Vous pouvez désormais payer par prélèvement automatique, en trimestrialisation : télécharger le mandat de prélèvement sur le site internet et retourner le complété et accompagné d'un RIB à reom@cmc.bzh. Vous avez la possibilité de régler votre facture en 4 fois (1 prélèvement par trimestre), pour cela vous devez obligatoirement faire une demande de prélèvement automatique. Sur le formulaire de demande, pensez à cocher la case « Prélèvement trimestriel de la somme annuelle » sur le mandat de prélèvement.

BIGNAN
Salle des fêtes
dimanche 4 février 15h
concert
la Chorale du Pays de St-Jean
invite
Les Clefs de Sol
St Avé
au profit de
Accueil Solidarité
entrée libre
Groupama